

## GSC : L'ASSURANCE CHÔMAGE DE L'ENTREPRENEUR ET DU MANDATAIRE SOCIAL

### Le saviez-vous ?

**La GSC a déjà indemnisé plus de 20 000 chefs d'entreprise. Le Régime GSC est prévu pour tous les chefs d'entreprise en nom personnel y compris les artisans et les dirigeants...**

## Découvrez la GSC

Association créée en 1979 à l'initiative conjointe du MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) et de la CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises) rejoints au 1er Janvier 1992 par l'UPA (Union Professionnelle Artisanale).



### La GSC a déjà indemnisé plus de 20 000 chefs d'entreprise

Le Régime GSC est prévu pour tous les chefs d'entreprise en nom personnel y compris les artisans et les dirigeants d'entreprise mandataires sociaux non couverts par le Régime de l'Unédic.

### Vous êtes concernés en tant que

- Chefs d'Entreprise en nom personnel inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés.
- Artisans faisant l'objet d'une double inscription au RCS et au Répertoire des métiers.
- Artisans inscrits uniquement au Répertoire des Métiers, à condition que l'entreprise ait opté pour le régime fiscal au réel normal ou simplifié.
- Dirigeants d'entreprise salariés mandataires sociaux non couverts par le Régime de l'Unédic, ou cumulant un contrat de travail et un mandat social dont le revenu n'est pas couvert par le Régime de l'Unédic.

# Nouvelle offre

Afin de mieux répondre aux attentes des Chefs d'entreprise, une nouvelle offre modernisée et plus attractive est proposée depuis septembre 2009. En voici les points forts :

## Deux niveaux de garantie

- 55% ou 70% du revenu net fiscal professionnel (à l'exclusion des dividendes) ou du BIC

## Une simplification du barème

- Cotisations calculées sur le revenu net professionnel du dirigeant : **tranches A, B et C**

## Un revenu maximum optimisé

- Revenu maximum de **8 Plafonds Annuels Sécurité Sociale (PASS)**

## Une souplesse dans le paiement des cotisations

- Au choix du dirigeant, règlement des cotisations par prélèvement **mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel**

## Un tarif personnalisé

- **Abattement de 15%** sur le tarif contractuel pour le gérant majoritaire, l'entrepreneur individuel, l'artisan, le commerçant dont le statut n'inclut pas le risque révocation

## Age limite d'affiliation

- Affiliation possible jusqu'au **60<sup>ème</sup> anniversaire** du chef d'entreprise

## Des services supplémentaires

- Possibilité d'acquies en cas de perte d'emploi, **des points de retraite ARRCO** sur une durée de 1 an, venant ainsi compléter les accords passés avec l'AGIRC en 1989
- Prise en charge par le Régime GSC, sur une année, de l'assurance volontaire vieillesse souscrite par les Travailleurs Non Salariés après leur radiation du **RSI** (Régime Social des Indépendants)